



Coalition pour la Cour Pénale Internationale

Pour plus d'informations, contactez:

Au Rwanda: Byamungu Armel Luhiriri
Officier de liaison pour les situations en Afrique francophone
Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8513
byamungu@coalitionfortheicc.org

A New York: Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: (+1) 646-465-8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Alexandra Sajben
Assistante des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8513
sajben@coalitionfortheicc.org

Linda Gueye
Responsable de la Communication
Afrique Francophone
Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8516
gueye@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE

6 août 2012

La Coalition mondiale appelle la République du Rwanda à adhérer au Statut de Rome

Le Rwanda devrait prendre les mesures nécessaires afin de soutenir la Justice

New York, États-Unis — La Coalition pour la Cour pénale internationale a appelé aujourd'hui la République du Rwanda à respecter ses engagements envers la justice internationale et à prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité des crimes graves en rejoignant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La Coalition a choisi le Rwanda et le Népal comme pays cibles de sa Campagne de Ratification Universelle (CRU) d'août 2012, une campagne mensuelle qui vise à encourager les pays à adhérer au Statut de Rome – traité fondateur de la première Cour internationale permanente capable de traduire en justice les responsables de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

En janvier, la Coalition a appelé le gouvernement rwandais à faire de l'adhésion au Statut de Rome une priorité et ainsi rejoindre les 33 autres États africains qui ont reconnu la nécessité de la CPI. Cependant, le Rwanda n'a pas encore ratifié le Statut de Rome. Cette ratification

contribuerait à renforcer ce système de justice international qui se veut juste, efficace et indépendant.

Dans une lettre envoyée à S.E. Monsieur le Président Paul Kagame, la Coalition — un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et pour le renforcement de lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocides — exhorte de nouveau le gouvernement rwandais à faire montre de ses engagements en adhérant au Statut de Rome et en adoptant le principe de complémentarité.

« Malgré les efforts du gouvernement rwandais pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et politiques, des améliorations pour un pouvoir judiciaire indépendant sont encore nécessaires » a soutenu Byamungu Armel Luhiriri, officier de liaison pour les situations en Afrique francophone à la Coalition. « Le seul moyen pour le Rwanda de lutter efficacement contre l'impunité des crimes internationaux est d'adhérer au Statut de Rome. Par cette adhésion, le Rwanda soutiendrait non seulement cet élan et engagement international à mettre fin à l'impunité mais aurait aussi l'opportunité de réformer et d'adapter son système juridique national pour renforcer la lutte contre les crimes les plus odieux » a-t-il rajouté.

« Avec le passé tragique du Rwanda marqué par des crimes graves, l'engagement du gouvernement en matière de justice devrait être sans faille », selon Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux à la Coalition pour la CPI. « Le Rwanda doit prendre les mesures nécessaires afin de soutenir la Cour, comme un symbole de son engagement continu pour prévenir et réprimer les crimes. De nombreux États africains ont rejoint la Cour, mais le Rwanda reste une exception notable ».

L'adhésion du Rwanda au Statut de Rome permettrait de renforcer la voix de l'Afrique au sein de la Cour et serait un moyen de rappeler son engagement pour la justice internationale auprès de la communauté internationale. La Coalition salue les efforts consentis récemment par le gouvernement rwandais, y compris sa participation active aux nombreuses sessions de l'Assemblée des États parties de la CPI.

À ce jour, 121 États ont ratifié ou adhéré au système du Statut de Rome. En tant qu'État parties, le Rwanda serait en mesure de participer activement et de manière plus importante à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent des décisions pertinentes relatives à la gestion de la Cour, notamment l'élection des juges, procureurs et autres responsables de la Cour, ainsi que l'adoption du budget. En outre, cela affirmerait le rôle du Rwanda dans la promotion des droits de l'homme et de la justice, et dans la lutte contre la culture de l'impunité pour les crimes graves commis en Afrique et dans le monde.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan),

l'Ouganda, le Kenya et la Libye. Le 14 mars 2012, la CPI a prononcé son premier jugement. Deux procès sont actuellement en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner 8 situations sur 4 continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et au Mali.

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2.500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez:

www.coalitionfortheicc.org

###